

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	29.08.2023	D1016	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2018 « RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE DES VILLES RECONSTRUITES » AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC EN CONTINUITE AVEC LA PLACE DU 14 JUILLET
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-930 du 28 juin 2023, reçue en sous-préfecture le 3 juillet suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	29 AOUT 2023
Date de mise en ligne	29 AOUT 2023

Flers Agglo a acquis une ancienne friche commerciale pour mener une opération de requalification urbaine d'intérêt communautaire. Cette opération s'inscrit en continuité avec le réaménagement de la place du 14 juillet marquant l'entrée de la ville Reconstituée (action 13 « Aménagement des rues commerçantes dans le cœur reconstruit rue du 6 juin et rue de Domfront »).

La déconstruction et la dépollution sur l'emprise foncière arrive à son terme. La deuxième phase de travaux vise à réaliser une opération d'aménagement (terrassment, voirie, assainissement, réseaux divers, espaces verts, mobilier urbain...) compatible avec les orientations d'aménagement et de programmation déterminées sur le secteur.

A ce titre, un permis d'aménager modificatif a été délivré le 14 août 2023.

Le futur projet permettra l'implantation d'un complexe cinématographique et la création de logements, commerces et services.

Dans le cadre de l'avenant 4 à l'appel à projet Villes Reconstituées, une subvention de 210.042,80 € a été réservée pour l'aménagement de cet espace public pour un montant de dépenses éligibles de 2.705.430 € HT.

	Montant HT	Montant TTC	
Opération de renouvellement urbain-Résorption friches avec aménagement espace public en vue d'accueillir des activités mixtes : commerces, services, logements	2 705 430 €	3 246 516 €	
	dont 1 560 430 € HT d'études, maîtrise d'œuvre et travaux		
Plan de financement			
DSIL 2022	1 560 430 €	14,79 %	400 000 €
Appel à projet Villes Reconstituées	2 705 430 €	7,76 %	210 042,80 €
Appel à projet Fonds friches 2021	2 705 430 €	31,63 %	855 630 €
Fonds propres	2 705 430 €	45,82 %	1 239 757,20 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la subvention de la Région au montant maximal réservé dans l'avenant 4 pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - PRECISE** que le projet ci-dessus est inscrit au BP 2023.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230829-D1016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2023

Publication : 29/08/2023